

ASSURANCES

LA NAISSANCE ET LES PROGRES DE L'ASSURANCE-VIE CANADIENNE

(par T. B. Macauley,
président de la Sun Life Assurance Company
of Canada).

Avant 1847, l'assurance-vie était presque inconnue dans les provinces de l'Amérique Anglaise. La population était minime et éparpillée et les polices en existence étaient presque toutes de compagnies anglaises, principalement de la National Loan Fund. C'est en cette année 1847 que fut fondé le premier bureau canadien d'assurance-vie sous le nom de Canada Life Assurance Co. A peu près vers le même temps s'établissait aussi une succursale de la Colonial Life d'Edinburgh qui avait été formée pour poursuivre ses opérations dans les colonies anglaises en association avec la Standard Life, compagnie avec laquelle ses affaires furent plus tard amalgamées. Ces deux compagnies, l'une canadienne, l'autre écossaise, avaient le champ libre à elles deux, mais le volume des transactions était fort restreint. Graduellement cependant, des concurrents anglais surgirent et en 1866 plusieurs compagnies américaines s'établirent aussi au Canada. Les affaires de toutes ces compagnies combinées n'étaient néanmoins que bien minces, comparativement à nos chiffres actuels. Quand en 1867 les provinces canadiennes furent confédérées pour devenir le Dominion du Canada, le total des assurances en vigueur était dans le voisinage de \$15,000,000, dont un quart dans la Canada Life et le reste dans les compagnies anglaises et américaines.

La première compagnie canadienne.

Les circonstances qui amenèrent la fondation de la Canada Life sont d'un certain intérêt pour tout le monde. M. Hugh C. Baker, d'Hamilton, Ont., une personne d'une expérience bancaire considérable, désirait faire assurer sa vie et pour cela, il s'adressa à l'un des bureaux anglais. Cependant on manifesta quelque hésitation et on lui demanda d'aller à New-York se faire examiner. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque les chemins de fer étaient inconnus et que les seuls moyens de transport étaient la diligence et l'équitation. M. Baker était un homme réfléchi et studieux et il décida de fonder une compagnie locale dans sa propre ville. Il réussit à intéresser un certain nombre d'autres personnes, et c'est ainsi qu'en 1847, la Canada Life Assurance Co., le bureau pionnier du Dominion, vit le jour. Il me sera probablement pardonné de faire mention que mon père entra dans le personnel de la Canada Life, comme comptable, alors qu'elle n'avait que

huit ans d'existence, en 1855. Je lui ai souvent entendu parler de M. Baker et toujours en termes d'admiration et même d'affection. Il avait une profonde estime pour le caractère et la capacité de M. Baker et pour son dévouement aux intérêts de sa compagnie.

On en était alors aux jours hésitants des tâtonnements devant les problèmes actuels et de placement. Les tableaux mûrement établis des valeurs des polices, avec la multitude des autres secours que nous avons à présent n'existaient pas à cette époque. M. Baker devait faire la plupart de ses propres calculs, employant principalement, si je m'en souviens bien, les tables de Carlisle à 6 pour 100 pour les évaluations. J'ai entendu mon père narrer les volumineux calculs qui étaient nécessaires pour déterminer les valeurs des primes, les réserves et les obligations. Dans ces temps reculés, le public ne connaissait presque rien des principes de l'assurance-vie et se montrait indifférent à ses avantages. Dans la plupart des cas, il y avait même une opposition marquée sous prétexte que c'était une atteinte portée aux oeuvres de la divine Providence.

A vingt-cinq ans d'intervalle

Cela prit près d'un quart de siècle avant qu'aucune autre compagnie canadienne ne fit son apparition.

La confédération des provinces, cependant, stimula grandement la conscience nationale et l'entreprise. Plusieurs compagnies furent incorporées et presque aussitôt les affaires commencèrent avec l'Ontario Mutual, à présent la Mutual Life of Canada, en 1870, la Sun Life et la Confédération en 1871. D'autre part, quelques-unes des compagnies américaines se retirèrent comme résultat de la passation d'une législation exigeant le dépôt de sécurités pour le bénéfice des détenteurs canadiens de polices, parmi lesquelles la Mutual of New-York et la Connecticut Mutual. La Mutual Life protesta disant qu'il lui était impossible d'accepter une législation de ce caractère. Elle prétendait que comme compagnie mutuelle il lui était défendu de donner à une partie de ses détenteurs de police une garantie spéciale sur une portion de son actif. Si nous nous rappelons la position prédominante occupée par la Mutual of New-York dans le monde de l'assurance-vie à cette époque, on comprendra que son retrait fut considéré comme une perte dans le monde de l'assurance du Dominion.

La Sun Life of Canada doit en grande partie son origine à cette action de la Mutual of New-York. M. M. H. Gault, M. P., principal représentant de la Mutual, dans l'est du Canada était un des citoyens les plus riches et les plus influents de Montréal. Il s'efforça de dissuader sa compagnie de se retirer, mais sans succès. Il offrit de déposer personnellement le dépôt exigé par le gouvernement, mais même cette proposition ne fut pas acceptée et la compagnie se retira. M. Gault, sur ces entrefaites, obtint un amendement à la charte d'une nouvelle compagnie

(A suivre sur la page 79)